

Association R.P.P.R.A.C.
22 Canal Alaric Ste Thérèse
97 200, Fort-de-France

Le 28 Août 2024

Objet: Réponse à votre courrier du 1er Juillet 2024.

Mesdames, Monsieur,

Vous nous avez fait part dans un courrier au mois de juillet de votre indignation sur les niveaux de prix proposés aux consommateurs dans les grandes surfaces à la Martinique.

Nous partageons le constat qu'il existe des écarts de prix avec l'hexagone.

L'INSEE évalue à 14% l'écart global du coût de la vie et de l'ordre de 40% en moyenne sur les produits alimentaires.

Mais il est très important de dire que de nombreuses enquêtes très approfondies ont été menées, notamment par l'autorité de la concurrence (dont personne ne peut remettre en cause l'indépendance) en 2009 et en 2019 et ont abouties aux conclusions que ces écarts ne venaient pas de marges excessives ou d'abus des acteurs locaux, mais bien de contraintes structurelles.

La taille de notre marché qui ne lui permet pas de produire tout ce dont il aurait besoin et l'éloignement géographique de nos sources d'approvisionnement sont les causes de ces écarts de prix de vente au consommateur.

En Martinique, le coût d'acheminement d'un conteneur vide s'élève à plus de 5000 euros.

Ces frais d'approches sont les mêmes quelle que soit la marchandise transportée.

Dans le cas d'un conteneur de pâtes alimentaires nous mettons 20 000 euros de marchandise. A cela s'ajoutent les 5000 euros de frais d'approches et enfin un octroi de mer de 9.5% qui s'applique sur la valeur initiale du produit ainsi que sur ces frais d'approches.

Le prix de revient de ces pâtes alimentaires, arrivées au port, avant que le magasin n'en prenne possession et ne fasse le moindre euro de marge, aura augmenté de 45%.

Dans le cas du riz qui supporte un octroi de mer de 22.5%, c'est un surcoût de plus de 50% à l'arrivée au port de Martinique.

A l'inverse, l'impact de ces coûts d'approches pour un conteneur contenant des télévisions sera très marginal. Ce seront près de 400 000 euros de marchandises qui supporteront ces 5000 euros de coûts d'acheminement. Cela représente à peine plus de 1% de la valeur marchandise et cela explique pourquoi ces produits sont vendus dans nos magasins à des prix comparables à ceux de l'Hexagone.

Il n'existe pas d'exemple dans le monde, de marchés restreints, loin de leur source d'approvisionnement qui ne connaissent un différentiel de prix. C'est aussi vrai dans l'ensemble des îles des Caraïbes pour les produits qu'ils importent.

Depuis plus de deux ans, et cela a été dit par l'ensemble des distributeurs lors de leur audition à l'Assemblée nationale au mois de juin 2023, nous proposons un dispositif qui a pour objectif de diminuer le prix de vente aux consommateurs des produits de première nécessité.

Il prévoit la suppression du fret et de l'octroi de mer pour près de 2500 produits de première nécessité.

Les recettes non perçues sur l'importation de ces produits seraient répercutées sur d'autres familles de produits, plus onéreux et ou de luxe et donc mieux capables d'absorber les coûts d'approche, ou des produits moins sensibles.

Cette mesure ne dépend pas que de nous distributeurs et suppose de sortir du prix unique pour les conteneurs transportés par les compagnies maritimes et que les collectivités locales acceptent de revoir la ventilation de l'octroi de mer.

Les distributeurs prendraient l'engagement de répercuter l'intégralité de ces baisses pour qu'elles bénéficient au consommateur.

Selon nos estimations, cela permettrait pour la Martinique de baisser de plus de 20% le prix de plus de 2500 produits de première nécessité.

Pour évoquer des pistes d'améliorations globales, il nous semble que seule une politique de « continuité territoriale » qui consisterait à effacer ou compenser tout ou partie des surcoûts liés à l'éloignement serait susceptible de corriger significativement ces écarts de prix sur les produits alimentaires.

Une telle mesure relèverait d'une décision politique. Le coût d'acheminement des marchandises sur le territoire et le financement de l'octroi de mer ne serait plus à la charge du seul consommateur martiniquais mais mutualisé sur l'ensemble de la population française.

Nous sommes convaincus que ces propositions, si elles aboutissent, permettront d'améliorer significativement le pouvoir d'achat des martiniquais.

Nous travaillerons avec détermination à la mise en œuvre de ces propositions pour des solutions durables avec tous les acteurs parties prenantes de ce sujet.

Cordialement,

Les distributeurs alimentaires de Martinique